

Question de Mme Fabienne Winckel au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "la problématique des cuves à mazout qui percent et les risques pour les consommateurs" – 3/10/2017

Fabienne Winckel (PS): Monsieur le président, madame la ministre, initialement, j'avais adressé cette question au ministre Peeters, sous l'angle de la protection des consommateurs. Aujourd'hui, elle vous revient. J'espère dès lors que vous pourrez me répondre également sous cet angle de la protection des consommateurs. Récemment, la problématique des cuves à mazout percées m'est parvenue. Celle-ci touche de nombreux citoyens chaque année et pose plusieurs questions, en particulier en termes de protection des consommateurs. Les coûts de dépollution sont exorbitants et se chiffrent souvent en plusieurs dizaines de milliers d'euros. Ce sont des sommes colossales que les citoyens ne sont pas forcément tous en mesure de couvrir. Les assurances n'interviennent en effet pas dans le traitement des terres et la dépollution. Qui plus est, les travaux de rénovation pour dépollution ne bénéficient pas de la réduction de TVA à 6 %. Madame la ministre, de quels éléments chiffrés disposez-vous sur cette problématique? Avez-vous déjà pu récolter les avis des assureurs, des associations de défense des consommateurs ou encore des professionnels du secteur quant à cette thématique? Quelles raisons ont-elles poussé le législateur à ne pas inclure les travaux de dépollution dans la réduction de TVA à 6 %? Avez-vous initié des rencontres avec les Régions, compétentes en matière de dépollution des sols? Enfin, prévoyez-vous de prendre des mesures par rapport à cette problématique? Qu'envisagez-vous?

Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, chers collègues, je peux confirmer que sur ma proposition et en collaboration avec mes collègues de l'Économie et des Finances, le Conseil des ministres du 27 janvier 2017 avait approuvé un point de vue fédéral en la matière et il m'avait chargée d'apporter ce point de vue, à titre de mandat de négociation, aux Régions, afin de parvenir à un accord sous la forme d'un accord de coopération. Comme vous le savez, la négociation d'accords de coopération n'est jamais une chose aisée et ce dossier a d'abord été débattu durant la Conférence interministérielle l'Environnement, élargie. En préparation d'une réunion de cette conférence intervenue le 28 septembre 2017, un compromis politique a été trouvé afin de concilier les points de vue aux niveaux fédéral et interrégional. Nous percevons enfin de la fumée blanche dans ce dossier qui subsiste déjà depuis quelques législatures. Huit à neuf mois ont été nécessaires afin que nous puissions concrétiser cet accord avec les Régions. Une première décision de la Conférence interministérielle concerne l'approbation de la demande de l'asbl BOFAS pour la diminution à zéro des contributions de BOFAS sur les carburants, à dater du 1er janvier 2018.

L'alimentation de ce fonds prendra fin à partir du 1er janvier 2018. Cela pourra se faire suite à la publication d'un arrêté ministériel au niveau fédéral et par un arrêté du gouvernement y relatif au sein de chacune des Régions. Nous devons agir simultanément. Ensuite, la Conférence interministérielle marque son accord au présent projet d'accord de coopération qui prévoit un nouveau et, par conséquent, un troisième délai d'inscription pour les dossiers d'assainissement du sol des stations-service ainsi que pour la création du Fonds d'assainissement du sol des citernes de gasoil à des fins de chauffage. En analogie avec le Fonds BOFAS, ce nouveau fonds fournira un soutien opérationnel et financier à l'assainissement de sols pollués en raison de l'exploitation de citernes de stockage de gasoil de chauffage. Actuellement, les modalités définitives de ces interventions sont encore en cours de finalisation et je ne peux pas répondre maintenant à une série de questions précises que vous avez posées. Je ne prévois pas une approbation par les quatre parlements avant 2018. Il est bien certain que les excédents financiers de l'asbl BOFAS seront transférés au Fonds des citernes de gasoil. L'opportunité de recourir à l'expérience et au savoir-faire du personnel actuel de l'asbl BOFAS au profit du Fonds d'assainissement du sol des citernes de gasoil à créer constitue un argument que nous avons déjà adopté au niveau fédéral et dans son mandat décidé durant le Conseil des ministres du début de

cette année. C'est pourquoi il est d'autant plus important de finaliser sans attendre l'accord que nous sommes en train de mettre en œuvre, de sorte que nous puissions conserver cet avantage, qui est sans conteste important. L'extension du Fonds BOFAS ne permettra pas non plus que nous bénéficions dans l'autre fonds de l'expérience pendant très longtemps des personnes qui y travaillaient. Nous estimons au fédéral que ce serait un élément très positif pour le personnel actuel de BOFAS, qui ne devra pas ainsi partir d'ici 2019, mais également pour le lancement du nouveau fonds afin de travailler correctement sur le territoire des Régions à l'assainissement des sols. Les réponses aux questions de savoir si cela s'adresse à des personnes morales ou à des particuliers, si les assureurs ont été concertés et d'autres questions très précises viendront ultérieurement dans les débats, quand nous aurons finalisé cet accord de coopération. Nous n'en sommes pas très loin. Nous avons une réunion intercabinets interfédérale qui va bientôt traiter la question pour qu'elle puisse venir dans les différents gouvernements et qu'elle puisse passer au comité de concertation, la plate-forme qui réunit les ministres régionaux et fédéraux.

Fabienne Winckel (PS): Madame la ministre, je vous remercie. C'est une bonne chose d'avoir avancé dans la concrétisation de cet accord de coopération. On ne peut que vous encourager à progresser le plus rapidement possible vers la validation de cet accord important. Je reste sur ma faim quant à mes questions relatives aux destinataires et à la façon dont cela sera mis en œuvre. C'est justement le nœud de la problématique. Je me permettrai de revenir sur le sujet. J'avais d'autres questions plus précises mais je vous les poserai par écrit car j'apprécierais disposer d'éléments chiffrés sur les problèmes ayant pu survenir au sujet de cette thématique, le nombre de personnes concernées tant morales que privées. Ces éléments peuvent être importants. Je vous posais également une question sur la réduction de la TVA mais je n'ai pas eu de réponse. Je ne sais si ce point fait partie de l'accord de coopération. Je reviendrai ultérieurement sur la question.